

VEILLE SUR L'ÉCONOMIE, LA FINANCE ET LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

L'événement de la semaine p. 1

Le chiffre p. 1

L'essentiel p. 2/3

- Déchets: les marées noires oubliées
- DD: formation continue en Pays de la Loire
- EnR: Ikea, producteur d'EnR; Euro-Nat s'agrandit; les relais de France géothermie
- Finance: Nordpool se développe; la Société générale interpellée
- Santé: un partenariat politiquement incorrect; la 3G bien dotée; stress au travail

Envoyé spécial p. 2/3

- Chine: un ministère de l'Environnement
- États-Unis: séquestration obligatoire?
- Allemagne: investissement record dans les EnR
- Italie: de l'hydrogène « propre »
- Europe: Le coût du plan « énergie climat »; les taxes contre la pollution automobile; les taxes du gazole et de l'essence harmonisées? Un fonds pour les EnR?

Dernière minute p. 3

Analyse financière p. 4

- Les grands industriels prospectent dans le stockage du CO₂

En Bourse p. 4

- Séchillienne-Sidéc brille en 2007
- Baisse d'activité pour Environnement SA
- Chute libre pour Saft

Mondoscopie p. 5

- La pauvreté, critère environnemental

Communication p. 5

- La langoustine de Gascogne sauvegardée
- Meilleur courtier en CO₂
- Raout écoresponsable

Étude p. 6

- La « démocratie écologique » en question

Iso News p. 6

- Électricité vraiment verte
- Les forêts de New York sont FSC
- Daikin doublement certifiée

La voix de l'acteur p. 7

- Jean-Luc Pelletier, délégué général de l'Usipa

Carnet p. 7

Interview p. 8

- Pierre Deyries, directeur de la communication et du DD d'Ikea France.

Journal officiel p. 8

À surveiller p. 8

L'événement

Le dialogue selon Reach

Le règlement européen sur les produits chimiques va introduire un précédent dans le partage de l'information. Une première en terme de transparence.

« Dites-moi s'il n'y a pas dans cet article des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques dans une proportion supérieure à 1 % ». Telle est la question, résumée par Yvon Martinet, du cabinet d'avocats Savin Martinet associés, que les consommateurs pourront adresser par écrit à leurs distributeurs. Un délai de quarante-cinq jours est accordé pour trouver l'information en remontant la chaîne d'approvisionnement et la communiquer au demandeur. Cette obligation illustre le changement radical introduit par le règlement européen Reach sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques: organiser la transparence et le partage de l'information. « Reach accorde un statut à tout le monde, le fabricant, le sous-traitant, le distributeur, l'importateur et l'utilisateur », reprend l'avocat conseil. Or, l'échéance approche. Le pré-enregistrement auprès de l'Agence européenne des produits chimiques à Helsinki des 30 000 substances utilisées à raison de plus d'une tonne, commencera le 1^{er} juin, pour s'achever à la fin de l'année. Si l'idée d'une centralisation et d'une mutualisation des procédures limite les frais d'enregistrement par les industriels, elle introduit aussi un partage de l'information, qui rompt avec l'opacité actuelle, motivée notamment par le secret industriel. Qui dit partage dit dialogue, mais aussi transversalité. Comme l'a expliqué l'avocat lors de la première édition, jeudi dernier, des débats « Droits croisés » sur la « dictature de la transparence », Reach va également modifier les pratiques de l'administration: « ce ne sera plus la guerre des polices entre les douanes, la répression des fraudes, l'inspection du travail et les Drire: un accord va être trouvé pour répartir les missions et déterminer qui est la tête de pont, une première dans la régulation ». Mais aussi dans l'entreprise, « toutes les fonctions, des achats au marketing, en passant par l'hygiène, la santé, la production (étant) touchées », ajoute-t-il, évoquant la nécessité de créer des équipes transverses. Élargissant le débat à l'évolution du droit, Philippe Lagayette, P-DG de JP Mogan, estime que « toute personne qui fonde une décision sur le fait qu'elle restera secrète est complètement irréaliste: il faut qu'elle tienne la route quand elle deviendra publique ».

J.-P.B.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

13 %

L'environnement arrive en 6^e position des critères d'achats, avec 13 %, loin derrière la fonctionnalité (50 %), le coût (31 %), et surtout pour être conforme à la réglementation.

(Source: enquête auprès d'exposants à Pollutec 2007, www.tecomah.fr)